



CHARTRE POUR LES RELATIONS DE PARTENARIAT ENTRE EGIDE ET SES FOURNISSEURS

1. PREAMBULE

Dans le but de développer entre EGIDE et ses fournisseurs une véritable relation de partenariat, fondée sur des objectifs et des intérêts communs, dans un cadre d'équité, de confiance et de bénéfices mutuels, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs de chacun, Egide propose à ses principaux fournisseurs un engagement réciproque concrétisé par la signature d'une charte d'engagements mutuels. Cette charte couvre aussi bien les éléments contractuels touchant à l'activité industrielle que les aspects environnementaux.

2. OBLIGATIONS COMMUNES

Les parties s'efforceront de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

2.1. Au moment de la négociation du contrat

Egide définira avec le plus d'exactitude possible le besoin qualitatif et quantitatif de la demande.

Egide et son fournisseur mettront au point ensemble un véritable plan de travail fixant autant que possible les différentes étapes de fabrication et les planifications qui en découlent.

Le Fournisseur s'engage durant ces négociations à répondre avec prudence, et dans cette perspective à ne s'engager que si ses capacités lui permettent la réalisation technique du produit.

Le Fournisseur s'engage durant ces négociations à la recherche du plus juste prix.

Le Fournisseur s'engage durant ces négociations à la réduction maximale du délai de réalisation dès lors que ceci a été demandé par Egide.

Le Fournisseur donnera avec précision les coûts liés à chaque étape de fabrication définie par Egide.

Le Fournisseur s'engagera d'une manière fiable et contractuelle sur le délai d'exécution du contrat. En aucun cas, le Fournisseur ne donnera un délai qu'il ne pourrait pas respecter.

2.2. Au moment de la passation de commande

Egide s'engage à passer une commande en total respect des engagements pris par le fournisseur lors des négociations.

Ainsi, la commande passée par Egide rappellera avec précision les références, les cadences, les prix et les délais sur lesquels le Fournisseur se sera engagé lors des négociations.

Le Fournisseur devra accuser réception de chaque commande sous 48H, en apportant toutes les rectifications utiles ou en mentionnant toutes les informations qu'il jugera nécessaires et qui pourraient avoir été omises durant les négociations.

Le couple Commande / Accusé-Réception est un engagement contractuel qui devra être impérativement respecté. Aucun retard ne pourra être accepté sans annonce suffisamment en amont de la date de livraison et sans justification détaillée.

Aucune modification ne pourra être validée sans l'accord des deux parties.

2.3. En cours d'exécution du contrat

Le Fournisseur devra à chaque étape de son process, vérifier l'adéquation entre sa planification et le respect des engagements de délais pris vis à vis d'Egide.

A tout moment, le Fournisseur devra informer Egide de toute anomalie susceptible de remettre en cause la date de livraison ou la quantité de pièces livrées.

2.4. Ethique

Egide s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter par ses propres fournisseurs cette clause.

2.5. Engagement environnemental

En s'engageant dans la démarche conduisant à la certification ISO 14001, Egide a décidé de mettre en œuvre les actions indispensables pour réduire les effets de son activité sur l'environnement. Cette démarche conduit de fait à la réduction voire à la suppression des rejets générés par son activité dans l'eau, l'air et le sol. De même, en s'engageant dans cette voie, Egide s'est engagé à limiter autant que possible ses consommations en énergie et en ressources de bases.

En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage à mettre en œuvre toutes les actions possibles afin de s'orienter dans une démarche similaire. De même, le fournisseur doit par cet engagement vérifier auprès de ses propres fournisseurs (produits, transports, sécurité des produits...) la volonté de s'orienter dans cette démarche.

3. APPRECIATION

C'est au cours de l'exécution des contrats successifs que pourra se développer une relation de confiance entre EGIDE et ses différents fournisseurs. Chacun se devra de respecter en tous points les engagements pris.

Dès lors le fournisseur qui respectera ces engagements sera placé chez EGIDE au rang de partenaire et pourra bénéficier de tous les avantages qui en découlent.

Ces avantages sont les suivants :

Priorité des consultations : Le fournisseur partenaire est systématiquement consulté pour toute nouvelle demande.

Priorité des commandes : En fonction de son carnet de commandes, Egide s'engage à maintenir chez le partenaire un niveau de passation de commandes représentatif et bien entendu supérieur à tout autre fournisseur ne respectant pas cette charte.

Priorité des informations : Egide s'engage à informer son partenaire au plus tôt des perspectives de commandes futures.



CHARTRE : ENGAGEMENT MUTUEL LIANT EGIDE ET SES PARTENAIRES

Cette charte ne pourra être respectée que sur la base d'un engagement fort de chacune des parties.

Afin de consolider ce contrat de partenariat contractuel et environnemental entre nos Sociétés respectives et si vous estimez avoir la motivation et le désir d'évoluer vers ce but commun, alors nous vous demandons de retourner daté et signé à Egide le document dans son ensemble.

EGIDE et son PARTENAIRE s'engagent à respecter en tous points les éléments définis dans le document ci-dessus.

EGIDE et son PARTENAIRE sont parties entières de toute la chaîne d'approvisionnement, qui va de la commande du Client d'Egide jusqu'à la livraison du produit commandé par le client d'Egide. Le PARTENAIRE d'EGIDE se doit de respecter ses engagements de délais sans condition tout comme EGIDE doit le faire vis à vis de son propre client.

EGIDE et son PARTENAIRE doivent tout mettre en œuvre pour créer, développer et consolider toute démarche contribuant au respect des engagements, et donc à la confiance de chacune des parties envers l'autre.

Fait à

Le

EGIDE

LE PARTENAIRE